
Le Parlement et la société civile

par Jean Augustine, députée

La mondialisation et d'autres enjeux fondamentaux pour le public incitent les organisations non gouvernementales à participer plus activement à l'élaboration des programmes politiques. Le présent article porte sur le rôle de la société civile et sur la relation de cette dernière avec le processus parlementaire.



L'expression « société civile » existe depuis de nombreuses années et le concept lui-même fait l'objet de bien des débats. Les chercheurs et même les gouvernements ne s'entendent pas sur la nature de la relation entre la société civile et l'État ni sur ce qui les distingue. Ils ne s'entendent pas non plus sur ses composantes – inclut-elle, par exemple, les marchés, les églises et les groupes criminalisés? En

revanche, ils conviennent que la société civile a un rôle essentiel à jouer.

Il s'agit d'un élément incontournable du bon fonctionnement des systèmes. Des organismes, tant au Canada qu'à l'étranger, ont pour responsabilité d'imposer des réformes dans l'intérêt public. La société civile a pour fonction de veiller à ce que les gouvernements adhèrent aux principes de transparence et de reddition de comptes. Elle joue un rôle encore plus nécessaire en encourageant la participation des citoyens.

Dans une démocratie libérale comme le Canada, le concept de société civile s'appuie sur des principes comme la primauté

du droit, la responsabilité des politiciens et des bureaucrates et la liberté d'association et de participation.

La société civile est fondée sur une idée qui lie la responsabilité civique (engagement du citoyen) et le service à la communauté. Elle soutient tous ses membres et les encourage à bâtir une société responsable et empreinte de compassion. Il en découle que tous les citoyens – particuliers, sociétés et administrations publiques – assument la responsabilité de la promotion du bien-être économique et social.

La société civile fait appel aux organisations non gouvernementales pour combler les lacunes des administrations publiques, et, en retour, constitue une source d'information sur ce qui se passe au niveau de la population.

La société civile et le Parlement

Les parlementaires sont la courroie de transmission entre la société civile et les administrations publiques. Nos responsabilités nous appellent à prendre le pouls de nos circonscriptions, à comprendre les besoins des citoyens et à encourager la participation de ces derniers. La société civile nous aide beaucoup à cet égard.

La participation des parlementaires aux activités et aux projets communautaires peut resserrer ces liens entre les administrations publiques et la société civile. Ces liens ne peuvent se nouer en l'absence de confiance entre les deux partenaires.

La méfiance est alimentée par les préoccupations légitimes relativement au rôle qu'il convient à la société civile d'assumer lorsqu'il s'agit d'influencer les politiques publiques. Les parlementaires ont entre autres défis de trouver des moyens d'encourager ces liens de confiance avec la société civile. Nous devons donc trouver un juste équilibre entre les intérêts de la société civile et ceux de l'État.

Jean Augustine est députée d'Etobicoke-Lakeshore. Le présent article est une version révisée du discours que Mme Augustine a prononcé lors du premier colloque parlementaire organisé par la section fédérale de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth et tenu à Ottawa le 21 novembre dernier.

Le gouvernement fédéral appuie et encourage l'essor de la société civile. Le gouvernement ne peut travailler en vase clos. Il doit bâtir des liens et des partenariats de travail axés sur la collaboration pour atteindre ses objectifs. C'est dans cet esprit qu'il appuie le secteur des bénévoles.

Récemment, le gouvernement du Canada a mis sur pied l'Initiative du secteur bénévole de manière à consolider ce dernier et à encourager la participation des Canadiens à cet égard. L'Initiative vise à élaborer, à l'intention du gouvernement fédéral, une stratégie visant à reconstruire la relation entre ce dernier et la communauté.

La société civile est un ingrédient nécessaire du processus de participation. Les ONG et les autres groupes du même type ne peuvent remplacer les parlements pour ce qui est de la fonction de représentation, mais ils peuvent faire en sorte que les administrations publiques maintiennent et promeuvent les principes démocratiques qui vont de pair avec un gouvernement représentatif.

En juin 2001, le Parlement a affecté 94,6 millions de dollars à l'Initiative du secteur bénévole et 30 millions de dollars à l'examen de moyens de faire participer ce dernier plus efficacement à l'élaboration des programmes et des politiques de l'État.

L'Initiative est gérée par un groupe de référence composé de ministres sélectionnés par le premier ministre. Ce groupe coordonnera les activités du gouvernement relativement à ce secteur et assurera un dialogue avec lui. Ces partenariats seront enrichissants, puisqu'ils permettront de faire appel à de nouvelles ressources, connaissances et expertises tout en encourageant la coopération et la collaboration.

Les pouvoirs publics offrent une myriade de services et de programmes au public dans de nombreux domaines. Les organismes de la société civile et le secteur bénévole jouent donc un rôle crucial dans la prestation des services publics. Le gouvernement fédéral finance la société civile au Canada et à l'étranger.

Ce faisant, il encourage l'engagement civique, la responsabilité sociale et la reddition de comptes dans notre système fédéral.

La société civile fait connaître au gouvernement son point de vue sur les questions de politique publique par des mécanismes comme les comités parlementaires, par lesquels particuliers et organisations non gouvernementales peuvent s'exprimer sur des orientations particulières, tant législatives que politiques, du gouvernement. Les comités constituent des moyens par lesquels le gouvernement peut communiquer avec le public et mener ses activités parlementaires de manière transparente.

Il est nécessaire qu'il y ait un dialogue entre le public et les comités parlementaires, si nous désirons que le débat sur les enjeux cruciaux soit éclairé. Ainsi, nous tentons de réaliser un équilibre entre les préoccupations du public et les priorités de l'État.

Nous avons appris récemment au Canada, surtout lors des négociations entourant l'Accord de libre échange des Amériques (ALEA), qu'il était important de collaborer avec la société civile.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a tenu des réunions régulières avec les ministres et un certain nombre de particuliers et de groupes concernant la date butoir fixée pour la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques et concernant l'évolution des négociations relatives à l'ALEA et des questions connexes au cours des années qui ont précédé le 4e Sommet des Amériques.

Lors de ces rencontres, la société civile s'est dite inquiète des questions environnementales et des enjeux relatifs aux droits de la personne, notamment, ainsi que du manque de transparence entourant le processus.

De nombreux groupes qui ont témoigné devant le Comité ont exigé la publication du texte de l'ALEA, requête qu'appuyait le Comité. Le secret entourant ce texte avant le Sommet et la nécessité d'obtenir l'accord des 34 États en vue de sa publication sont devenus un symbole de ce manque de transparence.

La décision des autres participants au Sommet d'accepter finalement la recommandation du Canada et de publier le texte a été bien accueillie. Au Sommet de Québec, la société civile a eu l'occasion, avec l'appui du gouvernement fédéral, de tenir un sommet parallèle des organisations non gouvernementales.

La consultation du public constitue un autre moyen par lequel la société civile participe à l'élaboration des politiques. Le gouvernement consulte le public lorsqu'il a l'intention de modifier en profondeur une politique et quand il doit évaluer le sentiment de la population avant une telle entreprise.

Voici les principales raisons pour lesquelles le gouvernement consulte le public :

- L'amélioration des politiques – demander l'avis éclairé des universitaires, par exemple, ou d'ONG ayant une expérience directe du domaine.
- La démocratisation – faire participer les Canadiens à la formulation, à l'application et à l'évaluation des politiques de leur gouvernement.
- L'évaluation de l'opinion publique nationale – déterminer ce que les Canadiens veulent, attendent ou toléreront à l'égard des politiques publiques.
- La légitimation – demander au public qu'il accepte les procédures et les résultats des politiques décidées, de manière à renforcer la durabilité de celles-ci.
- L'établissement de liens – créer et institutionnaliser un processus systématique de consultation de la population intéressée par le gouvernement et ses organismes.

- La persuasion – convaincre, dans les limites du possible, les sceptiques et les critiques que le comportement et les intentions du gouvernement sont raisonnables.
- La cooptation – désamorcer les critiques du public à l'égard du gouvernement en faisant participer les détracteurs éventuels de ce dernier au processus politique.
- La démonstration – encourager les autres gouvernements à s'exposer à l'examen de la population ainsi qu'à ses conseils en faisant preuve d'une ouverture productive dans notre système fédéral.

S'il n'y a aucun suivi ouvert et systématique, ces objectifs peuvent être source de mécontentement pour la société civile et les gouvernements. Ces deux regroupements doivent donc exprimer clairement leurs attentes et leurs objectifs, de manière à atténuer les mésententes et à prévenir toute déception.

Ce faisant, les pouvoirs publics peuvent maintenir leurs liens avec les ONG, ainsi qu'avec d'autres entités désireuses d'établir des relations à long terme dans le domaine de la formulation de politiques.

Nos pouvoirs publics ont signé de nombreuses ententes internationales et nous sommes, pour les ONG, le moyen de rappeler aux gouvernements leurs engagements vis-à-vis de l'étranger. Par exemple, l'Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement fait participer la société civile à ses travaux sur les questions connexes. Même si elle parvient à réaliser un équilibre entre ses liens avec la société civile et ses priorités politiques, l'Association estime que la société civile est un partenaire de poids dans l'avancement de son programme en matière de développement.

À cette fin, chaque fois que le groupe se rencontre sur des questions qui, à l'instar du VIH/sida, concernent à la fois la population et le développement, nous veillons à ce que la société civile participe à la réunion. Elle a beaucoup à apporter aux débats et agit comme source d'information, ce qui nous permet de nous maintenir au courant des divers dossiers.

Un tel partenariat donne de l'étoffe à l'élaboration de politiques publiques et sert à illustrer notre souci et notre attention relativement à l'application des politiques du gouvernement.

Les liens entre les parlementaires et les ONG peuvent être ambigus et ténus, car les premiers perçoivent les membres de la société civile comme des adversaires et sont sceptiques des politiques des ONG. De même, la société civile est soupçonneuse à l'endroit de l'État et de ses institutions et doute de leur engagement envers la population.

Les parlementaires craignent d'être ralliés à un groupe d'intérêt particulier et de veiller aux intérêts spécifiques d'un groupe au lieu de veiller aux intérêts du public en général.

Exemple de coopération

En 1996, le Canada a été l'hôte de la Conférence d'Ottawa, lors de laquelle gouvernements et ONG se sont réunis pour interdire l'usage, la production et le stockage de mines antipersonnel.

La question étant perçue essentiellement comme relevant de la sécurité nationale, au départ on a découragé la participation de la société civile à la campagne antimines.

Or, la société civile a joué un rôle de poids dans le changement de point de vue des administrations publiques à cet égard en faisant valoir que la question était aussi humanitaire dans une large part.

Dans le processus, l'idée que des pays et des organismes partageant le même point de vue puissent travailler ensemble à des fins diplomatiques d'envergure a pris forme.

Le niveau sans précédent de collaboration entre les gouvernements et les ONG a été crucial dans le succès de cette initiative et permis aux gouvernements d'analyser plus à fond la nature de leur partenariat avec les ONG.

Le partenariat était intense, puisqu'il a pris la forme de contacts quotidiens entre les deux partenaires, établissant ainsi un degré extraordinaire d'égalité entre les représentants des États et les autres acteurs. Ce partenariat a été rendu possible par la volonté et l'engagement de faire participer la société civile au processus et de lui donner un rôle, améliorant ainsi le pouvoir des deux parties.

Sans la participation de la société civile, les États jouant un rôle clé dans la campagne contre les mines antipersonnel, comme le Canada, n'auraient pas été en mesure de mobiliser les compétences voulues et d'effectuer la sensibilisation si nécessaire des populations au problème.

Parce que les ONG ont participé aux négociations en tant que délégués lors des réunions et sur un pied d'égalité dans certaines tribunes, le processus d'Ottawa a fait en sorte que les motifs fournis par les diplomates pour justifier les politiques de leur gouvernement étaient rendus publics et faisaient l'objet de critiques par des groupes provenant de la société civile et d'autres États.

Ce niveau de coopération a renforcé la reddition de comptes horizontale et fourni au gouvernement une perspective nouvelle sur la façon de collaborer avec les ONG pour atteindre des objectifs communs. Il en est ressorti que ce type de partenariat peut fonctionner et devrait être encouragé.